

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Procès-Verbal des délibérations de la Séance ordinaire du 20 décembre 2021

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 8 + 3PP

Votants : 8 + 3PP

Convocation du 8 décembre
2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François, Maire, CLAUDET Eric, 1^{er} adjoint, BOUS Xavier 2nd adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise par procuration à LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, MM. PETRUZZELLI Nicolas par procuration à CLAUDET Eric, ROTA Raphaël, CROATTI Gilles, BLANCHETETE Jérémy par procuration à MARIEMBERG Jean-François, CAPART François.

Absent excusé : MM. MALGRAS Jean-Marc, LEDOYEN Jean-Pierre, BUDIN Eric, JONETTE Marie.

1. Contrôle des poteaux incendie

L'année 2022 sera celle du contrôle triennal des poteaux incendie sur le territoire communal. Trois devis ont été sollicités auprès de sociétés spécialisées APAVE, EUROVIA et BEDRICH.

La société APAVE présente le devis le moins onéreux avec un coût de 360 € TTC pour le contrôle de 12 poteaux incendie.

A l'unanimité, le Conseil accepte le devis de la Société APAVE et mandate le maire pour engager la dépense sur 2022.

2. Virement de crédits budgétaires – budget de la Commune.

Pour régler la facture du Syndicat du Pays de Charency-Vezin, il est nécessaire d'abonder le chapitre 65 de crédits supplémentaires. Le compte 6531

Le conseil décide le virement de crédits suivants :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 4 500.00 €

Chapitre 67 - Article 678 dépenses exceptionnelles : - 4 500.00 €.

3. Assurance communale.

Le contrat d'assurance de la Commune auprès de la SMACL arrive à échéance au 31/12/2021. Deux compagnies d'assurance ont été sollicitées : la MAIF et la SMACL.

Le conseil retient la proposition de la SMACL et sollicite le maire afin de se renseigner sur la garantie de salaire des employés municipaux en cas de maladie.

4. Création d'un poste d'agent recenseur.

Le recensement de la population va avoir lieu en 2022. Il est nécessaire de créer un poste d'agent recenseur. Le coordinateur sera la secrétaire de mairie.

A l'unanimité, le Conseil accepte la création du poste d'agent recenseur pour la durée des opérations de recensement.

5. Demande de M. Jonathan Reuter

M. Jonathan Reuter a réparé le mur qui soutient le domaine public. Il avait sollicité le Conseil pour participer aux travaux. La Commune a pris en charge l'achat de sable et de ciment.

Puis, M. Reuter a décidé la pose d'une clôture rigide. Cette dernière a été réalisée, sans arpentage. Aujourd'hui, il demande une participation financière à la Commune.

En réalité, la clôture a été posée sur le domaine public, sans autorisation préalable.

Le Conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à sa demande.

6. Traitement de l'humidité à l'ancien Presbytère.

Des traces d'humidité ont été constatées dans les deux appartements. Le maire a mandaté une société pour la pose de deux VMC. L'entreprise qui s'est rendue sur place considère que la pose de VMC ne solutionnera pas le problème.

Elle propose de faire une véritable analyse du bâtiment avant de décider l'action à engager.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le principe d'engager un diagnostic et charge le maire d'engager l'opération.